

La Responsabilité Elargie des Producteurs

FILIÈRE MÉDICAMENTS NON UTILISÉS



en 10 pages



TEXTE FONDATEUR DE LA FILIÈRE

Décret n° 2009-718 du 17 juin 2009 relatif à la collecte et à la destruction des médicaments à usage humain non utilisés.



PROCÉDURE D'AGRÈMENT

Les éco-organismes sont agréés par les pouvoirs publics par un arrêté pour une durée maximale de six ans renouvelables s'ils établissent qu'ils disposent des capacités techniques et financières pour répondre aux exigences d'un cahier des charges (CdC), fixé par arrêté interministériel.

- Arrêté du 5 août 2015 relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des médicaments à usage humain non utilisés apportés par les ménages aux officines de pharmacie en application de l'article R. 4211-28 du code de la santé publique.
- Cyclamed a été agréé le 17 décembre 2015 par arrêté portant agrément d'un éco-organisme de la filière des médicaments à usage humain non utilisés apportés par les ménages aux officines de pharmacie en application de l'article R. 4211-28 du code de la santé publique.

Période d'agrément actuelle → **2016/2021**

Avant la fin de la période d'agrément, les pouvoirs publics redéfiniront un nouveau cahier des charges en concertation avec l'ensemble des acteurs. Les organismes pourront y candidater en déposant un dossier de demande d'agrément qui sera examiné par la commission interfilière REP représentative de l'ensemble des acteurs de la filière REP concernée. L'agrément sera ensuite délivré par arrêté aux organismes candidats retenus pour un démarrage effectif au 1^{er} janvier 2022.

Le dispositif de récupération et de valorisation des déchets issus de la consommation de médicaments par les ménages a été mis en place en 1993 par l'association Cyclamed portée par les laboratoires pharmaceutiques.



PARTENAIRES DE LA FILIÈRE

- 192 laboratoires pharmaceutiques adhérents ;
- 21 535 officines en Métropole et dans les DROM/COM dans le réseau de collecte ;
- 196 agences de grossistes-répartiteurs participent au dispositif Cyclamed ;
- 48 unités de valorisation énergétique (UVE).

Sources :

Démographie des pharmaciens 2019 – Ordre national des pharmaciens
Rapport d'activité Cyclamed 2019/2018/2017/2016/2015
Médicaments – Données 2015 – ADEME
Bilan démographie 2020 - INSEE

<https://www.cercle-recyclage.asso.fr/>
✉ contact@cercle-recyclage.asso.fr
☎ 03 20 85 85 22





MODE DE FONCTIONNEMENT

Pour satisfaire leurs obligations au titre de l'article L.541-10 du code de l'environnement, les laboratoires pharmaceutiques, mettant en marché des médicaments vendus en officine, adhèrent et versent une cotisation à l'association Cyclamed en tant qu'éco-organisme. Celle-ci est calculée en fonction du nombre de boîtes de médicaments vendues en pharmacie. En 2019, le montant de la cotisation était de 0,32 centime d'euro par boîte de médicaments vendue en pharmacie.

La filière est dite «opérationnelle» car l'éco-organisme collecte les médicaments non utilisés rapportés par les particuliers dans les pharmacies. Cyclamed fournit aux officines, via les grossistes répartiteurs, des cartons, estampillés au nom de l'éco-organisme, nécessaire à la sécurisation des MNU collectés.



LES OBJECTIFS ET ORIENTATIONS GÉNÉRALES DE LA FILIÈRE

Le Cercle National du Recyclage a repris certaines exigences du cahier des charges, les a étudiées puis a compilé les résultats dans ce document pour permettre de réaliser un bilan allégé de l'agrément, de donner un avis global sur la filière et d'apporter des pistes pour en améliorer les résultats. Néanmoins, il est à noter l'absence d'objectif chiffré de collecte ou de valorisation dans le cahier des charges.

1. Contribuer au développement, au fonctionnement efficace et à la pérennisation de la filière des médicaments non utilisés

a. Assurer un service de qualité et une amélioration continue de la performance de la filière

« [...] le titulaire établit les contrats nécessaires avec les différents acteurs concernés : les exploitants de médicaments, les grossistes-répartiteurs, les prestataires logistiques qui transportent les déchets et les prestataires de traitement par incinération qui assurent la destruction des déchets. »

	2016	2017	2018	2019
Nombre de laboratoires adhérents	194	191	185	192
Nombre d'officines collectant (Métropole et DROM-COM)	21 986	21 793	21 535	21 535
Grossistes-répartiteurs	196	195	195	196
Unités de valorisation énergétique (UVE)	55	52	51	48

☛ La Chambre Syndicale des répartiteurs pharmaceutiques (CSRP), représentant 97,5 % des professionnels de répartition pharmaceutique française, compte 183 établissements sur le territoire français ce qui correspond au nombre grossistes-répartiteurs en contrat avec Cyclamed en Métropole additionnés à ceux dans les DROM-COM. Cyclamed a atteint son objectif de contractualiser avec tous les grossistes-répartiteurs ultra-marins en 2019 soit 13 sites.

☛ Les officines ont l'obligation par la loi n°2007-248, JO du 27/2/2007 et décret n° 2009-718, JO du 17/6/2009) de collecter gratuitement les MNU, à usage humain, rapportés par les particuliers. Cette obligation est bien respectée par toutes les pharmacies au vu du nombre d'officines en France (21 117 en 2021 d'après l'ordre national des pharmaciens). L'Ordre National des Pharmaciens a d'ailleurs mis en place une procédure de suivi des refus éventuels.

Sources :

Démographie des pharmaciens 2019 – Ordre national des pharmaciens
Rapport d'activité Cyclamed 2019/2018/2017/2016/2015
Médicaments – Données 2015 – ADEME
Bilan démographie 2020 - INSEE

<https://www.cercle-recyclage.asso.fr/>
contact@cercle-recyclage.asso.fr
03 20 85 85 22



Résultats :

Les différents acteurs concernés par la filière MNU sont sous contrat avec Cyclamed.

b. Couverture de l'ensemble du territoire national

« Le titulaire est en capacité d'assurer une couverture de l'ensemble du territoire national, y compris dans les départements d'outre-mer (DOM) et les collectivités d'outre-mer (COM) pour lesquelles la réglementation nationale s'applique. »

Evolution des tonnages traités dans les DOM-COM	2016	2017	2018	2019
Guadeloupe (2001)	29,24	35,68	26,64	39
Martinique (2001)	39,24	38,44	35,82	31
Guyane (2002)	21,80	14,38	20,38	20
La Réunion (2002)	86,24	95,14	76,88	90
Mayotte (2011 à vérifier)	-	-	1,94	2
Saint-Martin (2011 à vérifier)	1,44	-	-	4
Saint-Barthélemy (2017 à vérifier)	-	-	-	

- Concernant les zones Mayotte, Saint-Martin et St Barthélemy, en raison d'un Ouragan aucun tonnage n'a pu être comptabilisé en 2018. Les MNU collectés à St-Barthélemy sont acheminés sur Saint-Martin.
- La Circulaire interministérielle DGS/EA1/DGPR n° 2012-215 du 04/06/12 relative à l'application des décrets n° 2010-1263 du 22 octobre 2010 et n° 2011-763 du 28 juin 2011 précise que le dispositif réglementaire ne s'applique ni à la Nouvelle-Calédonie et ni à la Polynésie française qui sont compétentes en matière de santé publique ni aux îles Wallis-et-Futuna où les dispositions relatives à la protection de la santé et à l'environnement sont déterminées par un règlement sanitaire établi par l'administrateur supérieur du territoire.

Résultats :

Le dispositif de collecte dans les DROM-COM a été mis en place à partir de janvier 2001 en commençant par la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane. En 2019, l'ensemble du territoire national était couvert par la collecte des MNU.

Sources :

Démographie des pharmaciens 2019 – Ordre national des pharmaciens
Rapport d'activité Cyclamed 2019/2018/2017/2016/2015
Médicaments – Données 2015 – ADEME
Bilan démographie 2020 - INSEE

<https://www.cercle-recyclage.asso.fr/>
contact@cercle-recyclage.asso.fr
03 20 85 85 22



2. Informer et communiquer sur la filière des médicaments non utilisés

« [...] le titulaire mène des actions pour informer le grand public sur l'importance de ne pas se débarrasser des MNU en mélange avec les autres déchets ménagers ou dans les sanitaires, du fait des substances potentiellement dangereuses pour l'environnement qu'ils contiennent, et de ne pas les conserver chez soi afin d'éviter tout accident domestique, mais de les retourner, dès la fin des traitements ou à péremption, dans les officines de pharmacie qui les collectent gratuitement. »

Deux spots TV d'une durée de 12 secondes ont été diffusés de 2016 à 2018 durant trois périodes définies en cours d'année (début, milieu et fin). Ils incitent les usagers à séparer les emballages en carton et les notices en papier pour les mettre dans le tri sélectif du domicile, avant le retour des MNU en pharmacie.

En 2016, les spots TV ont été diffusés sur deux chaînes TV : TF1 et M6. Les années suivantes, elles ont aussi été diffusées sur les chaînes de la TNT et une action de parrainage d'émissions a permis une diffusion dans les bandes-annonces sur M6, W9, 6 Ter, Chérie 25 .

En 2019, un nouveau film court de 6-7 ou 8 secondes a été diffusé sur les chaînes de la TNT durant quatre périodes dans l'année.

Nombre de contacts (en millions) auprès :	2016	2017	2018	2019
Des séniors (+ 50 ans)	202	341	351	410
Des responsables d'achat avec enfants	39	72	66	107
Total	241	413	417	517

Évolution de la répartition des charges (en €)	2016	2017	2018	2019
Communication nationale	990 107	1 024 233	1 053 600	1 146 294
Gestion des déchets	5 385 662	5 328 690	5 237 278	5 184 846
Études et R&D	112 072	101 480	171 102	130 662
Frais de fonctionnement	517 491	447 736	524 245	567 168
Achats	2 869 168	2 705 993	2 374 246	2 393 661
Total charges d'exploitation	9 907 544	9 960 710	10 080 687	9 893 752

Evolution du montant des contributions perçues par Cyclamed	2016	2017	2018	2019
Montant total des contributions perçues (en €)	9 881 471	9 934 638	10 056 829	9 861 603
Contribution moyenne par l'habitant (en €/hab)	0,148	0,149	0,150	0,147

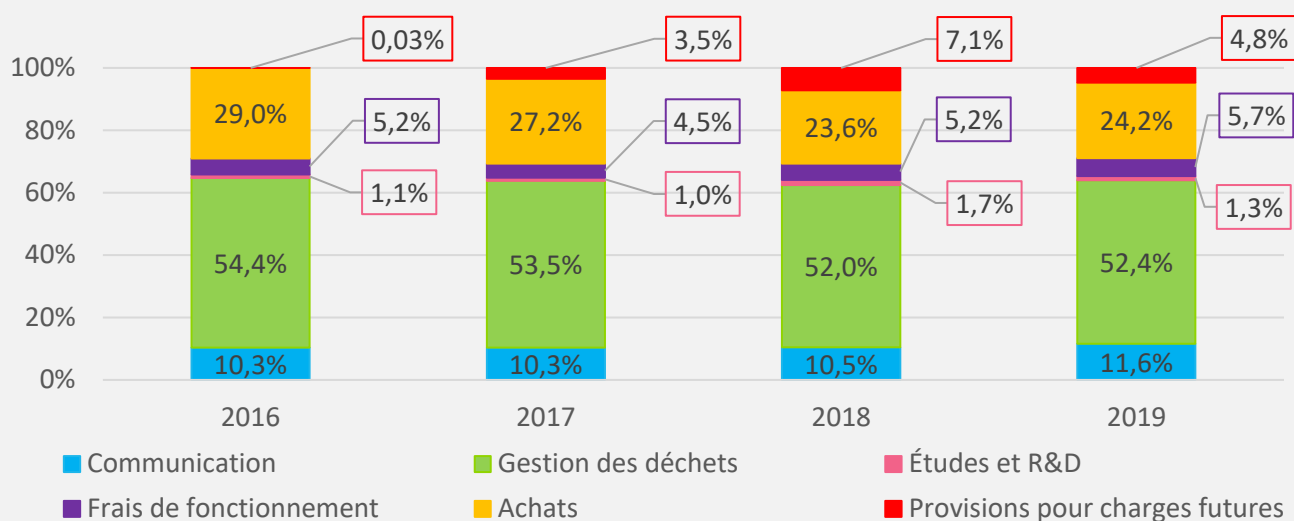
Sources :

Démographie des pharmaciens 2019 – Ordre national des pharmaciens
 Rapport d'activité Cyclamed 2019/2018/2017/2016/2015
 Médicaments – Données 2015 – ADEME
 Bilan démographie 2020 - INSEE

<https://www.cercle-recyclage.asso.fr/>
 contact@cercle-recyclage.asso.fr
 03 20 85 85 22



Evolution de la répartition des charges



La part de la communication dans les dépenses, représentant environ 10 % des charges d'exploitation, est stable pour les trois premières années puis augmente à plus de 11 % en 2019. L'année 2019 a été marquée par un budget plus important consacré à la communication. Le montant des provisions cumulées pour charges futures atteint 2 623 K€ à fin 2019.

	2016	2017	2018	2019
Taux d'emballages collectés associés aux MNU par rapport au gisement collecté	8,60 %	5,30 %	7,60 %	3,80 %

Le taux d'emballages carton et notice non séparés des MNU et rapportés par les consommateurs en pharmacie puis collectés diminue progressivement chaque année entre 2016 et 2019. Ces résultats sont due en grande partie par la communication engagé par Cyclamed depuis plusieurs années.

Résultats :



Le grand public semble bien informé par les diverses actions de communication réalisées par Cyclamed sur l'importance de ne pas se débarrasser des MNU en mélange avec les autres déchets ménagers mais de les rapporter en pharmacie sans leur emballages.

Sources :

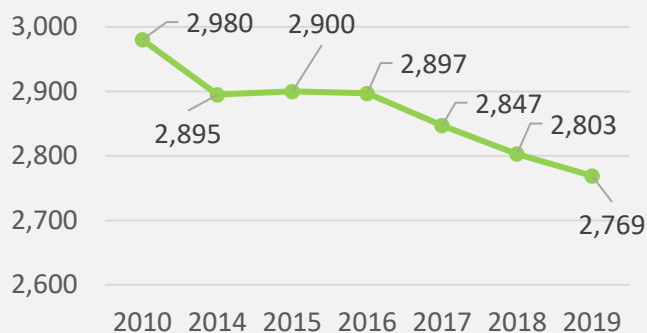
Démographie des pharmaciens 2019 – Ordre national des pharmaciens
Rapport d'activité Cyclamed 2019/2018/2017/2016/2015
Médicaments – Données 2015 – ADEME
Bilan démographie 2020 - INSEE

<https://www.cercle-recyclage.asso.fr/>
contact@cercle-recyclage.asso.fr
03 20 85 85 22

3. Assurer une collecte et un traitement des médicaments non utilisés respectueux de l'environnement et de la santé humaine

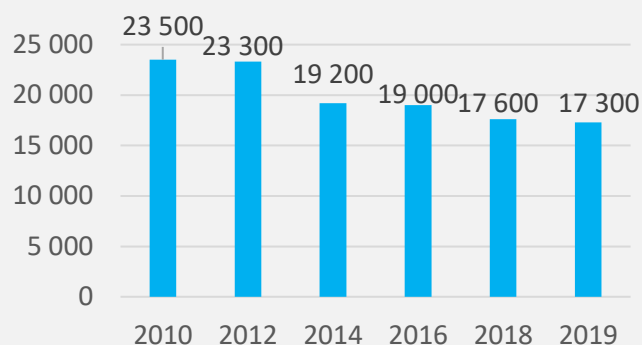
« Le titulaire s'assure de la réalisation, par les officines de pharmacie, les grossistes-répartiteurs ou les prestataires d'une collecte, d'un regroupement, d'un transport et d'un traitement des médicaments non utilisés respectueux de l'environnement, de la sécurité et de la santé humaine, et conforme à la réglementation en vigueur, en vue de leur destruction par incinération dans des installations autorisées à cet effet. »

Evolution mise en marché



— nombre de boîtes de médicaments vendues en pharmacie (en milliards)

Evolution du gisement des MNU



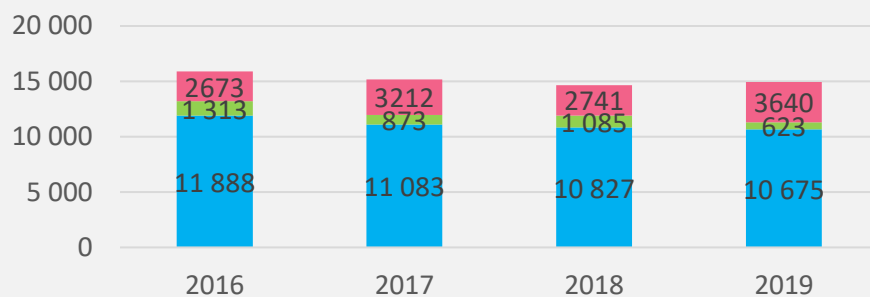
■ gisement des MNU (en tonnes)

Depuis 2010, année de lancement de l'étude sur le gisement des MNU pour déterminer la quantité réelle de MNU en possession des ménages à récupérer, le gisement de MNU est en constante baisse. En effet, il baisse d'environ 20 % entre 2010 et 2016 puis de 9 % entre 2016 et 2019. Pourtant, le nombre de foyers en France connaît une augmentation de plus de 2 millions entre 2016 et 2019 et la population vieillit.

La mise sur le marché est en très légère baisse chaque année. Le nombre de boîtes de médicaments vendues a baissé de 4,5 % entre 2015 et 2019. Cette tendance s'observe depuis 2005 sous l'influence des campagnes de communication sur le bon usage des médicaments. Par ailleurs, les ventes de médicaments sans ordonnance sont en baisse depuis 2018 due notamment, d'après l'association française des fabricants du secteur, à des changements réglementaires. Certains médicaments autrefois en vente libre ne peuvent désormais plus être vendus en pharmacies que sur prescription.



Tonnages de la filière :



■ MNU sans emballages ■ emballages vides ■ autres déchets non médicamenteux

Sources :

Démographie des pharmaciens 2019 – Ordre national des pharmaciens
Rapport d'activité Cyclamed 2019/2018/2017/2016/2015
Médicaments – Données 2015 – ADEME
Bilan démographie 2020 - INSEE

<https://www.cercle-recyclage.asso.fr/>
contact@cercle-recyclage.asso.fr
03 20 85 85 22



- Les autres déchets non médicamenteux sont composés de compléments alimentaires, de produits de parapharmacie, dispositifs médicaux. En augmentation, ils représentent plus de 20% de la collecte et ne bénéficient pas d'un financement spécifique.
- Les quantités de MNU collectées ont diminué de 10 % depuis 2016 avec une première baisse de 7 % entre 2016 et 2017 puis 2 % entre 2017 et 2018 pour poursuivre en 2019 avec une perte de 1,4 %.

Evolution de la performance de collecte moyenne par habitant	2016	2017	2018	2019
Collecte moyenne des MNU (par g/hab/an)	178	166	162	159

- Les quantités collectées de MNU par habitant ont diminué d'environ 10 % entre 2016 et 2019. Le nombre de boîtes vendues en officines est passé de 2,900 milliards en 2015 à 2,769 milliards en 2019. Cette baisse est une des raisons qui explique la diminution des quantités collectées de MNU.

Evolution du taux de collecte des MNU	2016	2017	2018	2019
Taux de collecte	62,6 %	63,0 %	61,5 %	61,7 %

- Le taux de collecte des MNU est stable avec une moyenne de 62 % sur les quatre ans.
- Concernant l'élimination des MNU, ils sont valorisés énergétiquement par incinération pour éviter tout risque sanitaire et environnemental. Tous les tonnages de MNU collectés sont envoyés en valorisation énergétique, soit 14 938 tonnes de MNU en 2019.

Résultats :



Depuis 2016, la quantité de produits mis sur le marché diminue ainsi que le gisement de MNU disponible. Plusieurs raisons sont avancées par Cyclamed : une baisse de la consommation médicamenteuse en ville liée au développement des programmes de bon usage tant par les autorités que par les industriels, une baisse de la prescription des médecins, une dispensation optimisée par le pharmacien, ... Cette baisse impacte les quantités globales récupérées par Cyclamed, celles-ci diminuant également. Pourtant, les performances de collecte se maintiennent et plafonnent à 62 %. Ainsi, il n'y a pas eu de démobilitation du geste de tri suite à la baisse de mise en marché. La communication de Cyclamed permet une stabilisation du geste de tri alors que le gisement baisse. Aujourd'hui, il manque un objectif chiffré pour le taux de collecte fixé à la filière pour dépasser ces résultats.

Sources :

Démographie des pharmaciens 2019 – Ordre national des pharmaciens
Rapport d'activité Cyclamed 2019/2018/2017/2016/2015
Médicaments – Données 2015 – ADEME
Bilan démographie 2020 - INSEE

<https://www.cercle-recyclage.asso.fr/>
contact@cercle-recyclage.asso.fr
03 20 85 85 22



4. Favoriser la prévention de la production de déchets

« Le titulaire engage des actions visant à soutenir et promouvoir la prévention de la production de déchets, dès le stade de la conception des médicaments et jusqu'à la gestion de la fin de vie de ces médicaments, en concertation avec les ministères signataires de l'agrément.

Le titulaire encourage et accompagne les efforts engagés ou à engager par les exploitants de médicaments pour réduire les quantités de médicaments non utilisés et leur impact sur l'environnement, et notamment :

- l'adaptation de la taille des conditionnements pour favoriser la délivrance de quantité de médicaments adaptée aux besoins des patients, en adéquation avec la durée de leur traitement ;
- l'augmentation de la durée de vie des médicaments.»

Le titulaire propose un barème de contributions modulées en fonction de critères environnementaux.

☛ *Les différents supports de communication de l'éco-organisme (rapports d'activité, site internet) ne comportent pas d'informations relatives à cet objectif du cahier des charges. Cyclamed a déclaré être dans l'incapacité de fournir les informations, au moment de l'étude, car elles sont en cours de finalisation et donc momentanément confidentielles..*

☛ *Néanmoins des réflexions sur les dates de péremption et la taille de certains conditionnements sont en cours avec les industriels des entreprises du médicament administrateurs de Cyclamed et le Leem (organisation professionnelle des entreprises du médicament). Par ailleurs, la liste des médicaments, concernés par la délivrance à l'unité en officine, sera précisée par arrêté ministériel et les modalités (conditionnement, étiquetage et information + traçabilité) par décret en Conseil d'État au plus tard le 01/01/2022.*

Résultats :



En l'absence de données communiquées par l'éco-organisme, le Cercle National du Recyclage n'a pas pu évaluer cet objectif. Le Cercle National du Recyclage conçoit le caractère confidentiel des informations le temps de leurs présentation et validation auprès des autorités compétentes. Néanmoins, les objectifs sont fixés pour être atteints durant la période d'agrément. Or aucun barème de contribution modulée n'a été proposé par l'éco-organisme et aucune action visant à soutenir et promouvoir la prévention dès le stade de la conception des médicaments jusqu'à la gestion de leur fin de vie n'a été engagée.

Sources :

Démographie des pharmaciens 2019 – Ordre national des pharmaciens
Rapport d'activité Cyclamed 2019/2018/2017/2016/2015
Médicaments – Données 2015 – ADEME
Bilan démographie 2020 - INSEE

<https://www.cercle-recyclage.asso.fr/>
contact@cercle-recyclage.asso.fr
03 20 85 85 22



PERSPECTIVE ET PROPOSITIONS DU CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE

Opérationnelles depuis 1993 au titre des emballages et encadrées réglementairement depuis 2009 par une filière REP, la collecte et la valorisation des déchets issus des médicaments non utilisés permettent de protéger l'environnement en évitant le rejet des médicaments dans la nature et dans les réseaux d'eau. Comme pour chaque filière REP, le cahier des charges impose des exigences à l'éco-organisme agréé pour la durée de son agrément à savoir 2016-2021 pour les MNU. Le Cercle National du Recyclage regrette qu'elle ne soit soumise à aucun objectif chiffré de collecte ou de valorisation.

Le premier objectif étudié dans ce document porte notamment sur la pérennisation de la filière et le développement de la collecte sur l'ensemble du territoire national y compris dans les DOM-COM. Cet objectif s'apprécie par rapport au contrat établi avec les différents acteurs concernés. L'ensemble des grossistes-répartiteurs en Métropole sous contrat avec Cyclamed est constant depuis 2016. En 2019, Cyclamed est parvenu à contractualiser avec tous les grossistes-répartiteurs ultra-marins. Le retour des MNU est bien opérationnel dans toutes les officines de la Métropole et territoires d'outre-mer.

Le deuxième objectif étudié concerne l'information et la communication sur la filière des MNU. La stratégie de communication à destination du grand public engagée depuis plusieurs années par Cyclamed comprenant notamment la diffusion de spots TV, la campagne d'affichage sur les quais de métro et RER franciliens en 2019, le nouveau site internet en 2018, l'application mobile « mon armoire à pharmacie » etc, porte sur le retour des MNU en pharmacie et sur le geste de tri pour les séparer de leur emballage carton et notice en papier. Additionnés aux campagnes nationales menées par les autorités, les coûts de communication représentent en moyenne sur les quatre ans 10,7 % des charges totales des exercices. Néanmoins, un tiers des tonnages collectés en pharmacie sont en grande partie des déchets non médicamenteux (compléments alimentaires, parapharmacie) et en petite partie des emballages carton et notices. Ces déchets non médicamenteux n'étant pas compris dans le champ de la REP, ils n'ont pas contribué à la filière. Pourtant, ils sont collectés, en grande quantité, avec le reste des MNU apportés en pharmacie par les usagers et se retrouvent donc financés en aval par Cyclamed ou par les collectivités lorsqu'ils se retrouvent dans les OMR. **Le Cercle National du Recyclage demande un élargissement du champ de la filière pour intégrer certains produits de parapharmacie qui pourraient être assimilés à des médicaments (sirops, pastilles pour la gorge, compléments alimentaires, ...) afin de financer les non médicaments pris en charge par Cyclamed.** Cette extension ne doit pas se faire au détriment de la bonne compréhension des consignes de tri, aucun usager ne doit être pénalisé en raison d'un mauvais tri.

Le troisième objectif étudié porte sur la collecte et le traitement des MNU. Depuis 2016, la quantité de MNU collectées est en déclin tout comme le gisement disponible ainsi que le nombre de boîtes vendues en officines. D'après les estimations du gisement de MNU, le taux de performance de collecte est stable et plafonne à 62 % depuis 2013. Les MNU sont des déchets particuliers, qui peuvent présenter des risques sanitaires et environnementaux, il est donc essentiel que l'ensemble du gisement soit collecté et traité. Cyclamed doit donc chercher un moyen d'inciter les usagers à sortir leurs médicaments des armoires à pharmacie, les trier et les rapporter en officine. L'association doit poursuivre ses campagnes de communication qui ont encore un impact ponctuel sur les usagers comme le montre le rapport de l'ADEME « Médicaments – Données 2015 » qui stipule « les campagnes de communication télévisées (en janvier, juillet et octobre 2015) ont fait évoluer les tonnages collectés les mois suivants. ». La prime au retour proposée par la loi AGEC dans le cadre de collecte nationale pour les téléphones portables pourrait être étudiée pour l'adapter aux MNU. Enfin, **le Cercle National du Recyclage souligne l'absence d'objectif chiffré de cette filière pour la collecte des MNU et propose pour le prochain agrément un objectif de taux de collecte fixé au minimum à 70 %.**

Sources :

Démographie des pharmaciens 2019 – Ordre national des pharmaciens
Rapport d'activité Cyclamed 2019/2018/2017/2016/2015
Médicaments – Données 2015 – ADEME
Bilan démographie 2020 - INSEE

<https://www.cercle-recyclage.asso.fr/>
contact@cercle-recyclage.asso.fr
03 20 85 85 22





PERSPECTIVE ET PROPOSITIONS DU CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE

← *Le dernier objectif étudié concerne la prévention de la production de déchets. Cyclamed est tenu d'engager des actions visant à soutenir et promouvoir la prévention de la production de déchets, dès le stade de la conception des médicaments et ce, jusqu'à la gestion de la fin de vie de ces médicaments. De plus durant l'agrément, l'association devait proposer un barème de contributions modulées en fonction de critères environnementaux. Les supports de communication de Cyclamed ne présentent pas d'information concernant cet objectif. Contacté, le titulaire de l'agrément précise que des réflexions sur les éco-contributions ainsi que les dates de péremption et la taille de certains conditionnements sont toujours en cours. Néanmoins la fin de la période d'agrément approchant, **le Cercle National du Recyclage espère que des propositions seront faites dans les temps pour en avoir une application effective au prochain agrément.***

Sources :

Démographie des pharmaciens 2019 – Ordre national des pharmaciens
Rapport d'activité Cyclamed 2019/2018/2017/2016/2015
Médicaments – Données 2015 – ADEME
Bilan démographie 2020 - INSEE

<https://www.cercle-recyclage.asso.fr/>
contact@cercle-recyclage.asso.fr
03 20 85 85 22

